

**Procès-verbal
de délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire**

Le 11 juin 2023 à 10h45

Les membres de l'association OM Toujours se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de leur président au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

Mr le Président constate que 22 membres de l'association sont présents.

L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

Mr le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Augmentation du nombre de personnes pouvant siéger au Conseil d'Administration
- Changement d'adresse de l'association OM Toujours

Mme la secrétaire dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs ;
- Un exemplaire des statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Mr le Président nous présente les nouveaux statuts et le nombre de membres suggérés.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte entre les membres de l'assemblée.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Mr le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : "Les nouveaux statuts présentés à l'assemblée portant sur la nouvelle adresse sont adoptés à la majorité"

Deuxième résolution : « Le nombre de membres pouvant siéger en Conseil d'Administration est passé à 15 membres maximum.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

Le Président : Jackie MORALES PASTOR

La secrétaire : Cindy VENDE

